



Charte de fonctionnement du réseau français de la santé des végétaux

Le RFSV doit permettre l'amélioration des connaissances en appui à l'amélioration de la santé des végétaux et la performance des filières végétales de production agricole en exploitant trois principes essentiels du fonctionnement en réseau :

La concertation

La concertation est un pilier important pour le fonctionnement du réseau qui permet de recueillir les avis de toutes les parties prenantes. Elle permet un partage de vue entre acteurs publics et privés en matière de recherche, de formation, de moyens et l'échange d'informations entre les partenaires.

La coordination

La coordination vise une optimisation de la mise en œuvre de moyens. La coordination permet entre autres d'éviter des doublons d'investissements en équipements et compétences et de générer des coopérations fructueuses.

On entend par «coordination» une information réciproque sur les avancées des projets et programmes concertés afin d'en exploiter en temps réel les bénéfices et programmer de nouvelles actions.

La coopération

La coopération entre les parties prenantes permet de mieux répondre aux attentes des utilisateurs de la recherche. Une coopération sur une base large (les parties prenantes) permet également de mieux rassembler les moyens pour la réalisation de projets

Le travail en réseau doit répondre à plusieurs attentes, considérant les ressources existantes sur le sujet en dehors du réseau :

- une réponse concertée de la **recherche** et le développement de projets entre partenaires des secteurs publics et privés aux demandes des milieux professionnels, industriels, et des laboratoires du domaine de la santé végétale ;
- un rapprochement et un développement des **compétences** et des **ressources** pour développer et mettre à disposition des outils analytiques et diagnostiques amonts ;
- une amélioration et une meilleure accessibilité de **l'offre des laboratoires** d'analyses et de recherche en santé des végétaux ;
- tout autre sujet soulevé par les partenaires du réseau pour lequel le travail en réseau améliore l'efficacité de la construction d'une réponse.

Organisation

Tous les membres du réseau sont représentés dans une assemblée plénière, **comité de pilotage** du réseau.

Dans le cadre des objectifs généraux sont définies des actions ciblées prise en charge par des **groupes de travail** associant des représentants de membres du réseau dont un leader désigné rend compte régulièrement des avancées et résultats du groupe devant le comité de pilotage.

Moyens : le réseau ne fonctionne que par le volontariat de ses membres et sur les moyens humains matériels et le cas échéant financiers que ceux-ci y apportent. Le réseau ne dispose donc d'aucun statut juridique, ni de moyens humains ou matériels propres, ni de financement propre.

La structure du réseau est définie dans le document de gouvernance et plan d'actions.



ACTA: Philippe Vissac
ANSES: Françoise Poliakoff
INRA: Didier Andrivon
UIPP: Eugenia Pommaret

Comité de pilotage: voir
document de gouvernance

Groupes de travail: voir
document de gouvernance